

Ministère de l'Environnement

Menton le 11 juillet 2014,

Madame Aurélie FILIPPETTI Ministre de la Culture et de la Communication 3 rue de Valois 75 001 PARIS

Madame la Ministre,

En ma qualité de Président de l'ASPONA, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les graves atteintes portées au secteur sauvegardé de la ville de Menton, suite à la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV). Avec d'autres associations, nous entendons introduire un recours gracieux en annulation de l'arrêté du Préfet des Alpes-Maritimes en date du 23 mai 2014 et comptons sur votre appui pour la prise en considération de notre demande.

Nos principales inquiétudes portent sur la construction d'un parking souterrain de 450 places à l'aplomb de la Vieille Ville et situé sur le domaine public maritime. Nous nous inquiétons des risques que ferait peser sur le patrimoine historique de la cité, la pose sous le niveau de la mer d'une cuve étanche pour la réalisation de ce parking. En outre, sa trémie d'accès se ferait sur une petite place jusqu'ici préservée et dont la qualification d'espace minéral n'est pas conforme à la réalité. Nous sommes également fort préoccupés par les graves altérations susceptibles d'être apportées à la « silhouette » de la cité et à ses proportions élancées ouvertes par la possibilité de construire un nouveau volume en avant des voûtes actuelles - voûtes qui visuellement parlant paraissent soutenir la Vieille Ville – alors que l'économie initiale de réalisation d'un musée dans ce nouvel espace n'est plus d'actualité. Un résumé des différents éléments du dossier est fourni en annexe.

Je vous remercie par avance de l'attention apportée à notre démarche et sollicite une rencontre auprès d'un de vos collaborateurs afin de lui présenter les différents éléments du dossier et voir avec lui la suite à y réserver.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma haute considération,

Jean Delerue Président de l'ASPONA

BP 17

06 190 Roquebrune Cap Martin